

# ÉTANG DE GUZET PAR LA CASCADE D'ARS



Cet itinéraire est délivré après expertise par les comités départementaux. Il répond aux critères de qualité définis par la FFRandonnée. [www.ffrandonnee.fr/la-federation/espace-professionnels/labellisation-des-itineraires-pr](http://www.ffrandonnee.fr/la-federation/espace-professionnels/labellisation-des-itineraires-pr)



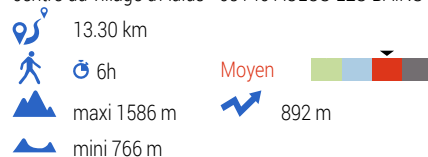
Mise à jour le 25/06/24 par Office de tourisme Couserans Pyrénées et généré par [www.cirkwi.com](http://www.cirkwi.com)

# Étang de Guzet par la cascade d'Ars

Hevê RIEU



Départ : Coin de stationnement au début de la randonnée de la cascade d'ars Si non disponible, centre du village d'Aulus - 09140 AULUS-LES-BAINS



Proposé par : **Office de tourisme Couserans Pyrénées**

Validé par la FFRandonnée

"Ce PDF a été généré à partir de Cirkwi, la plateforme de partage d'activités touristiques qui vous fait voyager" [www.cirkwi.com/circuit/664988](http://www.cirkwi.com/circuit/664988)



Cette randonnée à la journée vous conduira au joli étang de Guzet en passant par la somptueuse cascade d'Ars, un des plus beaux sites naturels d'Ariège.

Une grande randonnée fleurissant avec les hautes montagnes d'Aulus, Itinéraire ombragé de hêtres et sapins.

## CONDITIONS D'ACCUEIL DES ANIMAUX

Nous vous conseillons de tenir les chiens en laisse, surtout dans les zones d'estive dans lesquelles il serait dangereux, pour vous et votre chien, qu'il s'approche des troupeaux en raison de la présence de Patous.

## TOPO/PAS À PAS

- 0.00 A Suivre la route direction Col de Latrappe au bout de 200 m. prendre la piste dans le lacet du col.
- 0.05 B Le suivre et à la bifurcation
- 0.20 C Laisser la piste principale (qui va en direction de la vallée du Fouillet) pour continuer tout droit en direction de la cascade d'Ars
- 0.55 D Pont d'Artigous: suivre le petit sentier de montagne qui vous mène au
- 1.45 E Pied de la grande cascade continuer le GR
- 2.30 F Passerelle d'Ars : continuer le GR à droite direction étang de Guzet
- 3.30 G Etang sur votre gauche caché dans les arbres, toujours tout droit sur le GR jusqu'au



4.10 H Plateau de Souliou : à gauche sur le GR vers la  
4.25 I Jasse du Fouillet : laisser le GR et prendre à droite  
le GRP  
4.30 J Passerelle de Bazets : descendre toujours le GRP  
4.55 K Vallée et piste du Fouillet : continuer tout droit le  
GRP vers Aulus  
5.25 L Route départementale : la franchir et descendre  
toujours vers Aulus  
5.30 M Retour sur la route, vers votre point de départ  
5.35 Fin

## ENVIRONNEMENTS

Vue lac  
Vue montagne  
Vue cascade

## PÉRIODE D'OUVERTURE

Du 01/01 au 31/12.

Sous réserve de conditions d'enneigement et météorologiques favorables.

## CONTACT

Téléphone : 05 61 96 26 60

Email : [contact@tourisme-couserans-pyrenees.com](mailto:contact@tourisme-couserans-pyrenees.com)

Facebook : <https://www.facebook.com/TourismeCouseransPyrenees/>

## COMPLÉMENTS DE LOCALISATION

Depuis Saint Girons, prendre la direction Aulus les Bains. A Oust, continuer vers Aulus-Les-Bains par la D32. Arrivé se garer au niveau de l'office de tourisme

Information complémentaire :

La marche vers l'étang de Guzet depuis la cascade d'Ars est fortement déconseillé en hiver car non-accessible en cas de neige.

## RÉFÉRENCES TOPO GUIDES ET CARTOGRAPHIQUES

Références cartographiques :

Carte IGN TOP 25 2048 OT AULUS MONT VALIER

## NATURE DU TERRAIN

Rocher  
Cailloux  
Terre  
Gravillons

## COMPLÉMENTS D'ACCUEIL

Nous vous encourageons à adopter un comportement responsable dans ce milieu fragile et partagé.

- Rester sur les sentiers et emporter ses déchets.
- Observer la flore sans la cueillir.
- Rester discret, pour les animaux sauvages.

- Dans les zones d'estive, penser à refermer les clôtures et barrières. Ne pas approcher ni nourrir les animaux. Si un Patou (chien de protection des troupeaux) s'approche de vous, écartez-vous lentement et calmement. Pas de grands gestes ni de cris, même s'il aboie, car il vous considérerait comme une menace. S'il vous suit, ignorez-le.
- La baignade dans les lacs est déconseillée. La crème solaire (même bio !) et autres cosmétiques sont source de pollution dans ce milieu fragile.
- Le bivouac est autorisé, mais seulement entre 19h et 9h, et à plus d'une heure de marche d'un parking.
- En période de sécheresse tout feu est interdit. Dans les autres cas, les feux sont autorisés seulement à plus de 200m d'une forêt. Préférer les réchauds aux foyers naturels.
- En cas de rencontre, très peu probable, avec un ours (qui cherche à tout prix à nous éviter) : manifestez-vous calmement, éloignez-vous progressivement, et ne courez pas.